

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2022-105**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 14
- votants 17
- absents 2

**Du vendredi 16 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 16 décembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

### OBJET

**Adoption de l'organigramme de  
la Commune de Bourbonne les  
Bains au 1er janvier 2023**

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22 décembre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 décembre 2022

Procurations : Christiane GOURLOT à André NOIROT, Delphine ANDRÉ à Olivier LADRANGE, Lydia FALLOT à Emilie BEAU

Etaient absentes excusées : Christiane GOURLOT, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale,*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU l'avis favorable de la 5<sup>ème</sup> Commission Municipale des Affaires Générales en date du 12 octobre 2022,*

*VU l'avis favorable du Comité Technique du 29 novembre 2022,*

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'adopter un nouvel organigramme au sein de la collectivité, pour la bonne organisation et le bon fonctionnement des services,

**CONSIDÉRANT** le projet d'organigramme correspondant en annexe,

Monsieur le Maire rappelle, pour mémoire, que le dernier organigramme soumis au Comité Technique date du mois d'octobre 2017.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

ID : 052-215200403-20221216-DEL2022\_105-DE

Pour faire suite à un changement de municipalité en septembre 2018, à des mouvements importants de personnels (mutations, recrutements, départs à la retraite, ...) et d'autres facteurs ré- organisationnels, il est nécessaire de restructurer à nouveau les services tant administratifs que techniques de la Commune de Bourbonne les Bains.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter ce nouvel organigramme tel que soumis à l'avis du Comité Technique et présenté en séance du Conseil Municipal ce jour.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter l'organigramme de la Commune de Bourbonne les Bains au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 22 décembre 2022

La Secrétaire de séance,

Madame Aurélie LAVILLE

Le Maire,



Monsieur André NOIROT